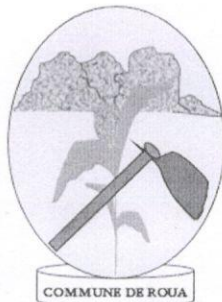


REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE ROUA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISION

ROUA COUNCIL

COUNCIL TENDERS BOARD

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007 /AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2023 du 13.0 MARS 2023 (en procédure d'urgence) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE SOULEDE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du budget d'investissement public de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de Roua (Autorité Contractante), lance pour le compte *de la Commune de Roua un Appel d'Offres, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE SOULEDE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.*

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les travaux préparatoires ;
- Les maçonneries – élévations ;
- Charpente et couverture;
- La menuiserie métallique-bois;
- Peinture ;
- VRD.

3- Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de : **trois (03) mois.**

4- Allotissement

Sans objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel total de l'opération à l'issue des études préalables est de **SEPT MILLION (7 000 000) francs CFA TTC.**

6- Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le ministère de l'éducation de base. Budget d'investissement public MINEPIA, exercice 2023.

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **CENT QUARANTE MILLE (140 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Roua ou auprès de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Mayo Tsanaga à Mokolo.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise à la Commune de Roua, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quinze mille (15 000) francs CFA auprès de la recette municipale de Roua.**

11- Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies lisibles marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Roua, Cellule d'Appui au lancement des appel offres au plus tard le **27 AVR 2023** à **10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

« **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007/AONO /REN/DMT-CIPM-C-ROUA/TBEC/2023** du **13.0 MARS 2023** (en procédure d'urgence) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE SOULEDE, ARRONDISSEMENT DE SOULEDE ROUA, DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (MINDDEVEL), Exercice 2023

IMPUTATIONS: 57 31 053 06 644305 523318 951

Autorisation de dépense: IY04381

Délai d'exécution : trois (03) mois

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 27 AVR 2023 à 11 Heures précises dans la salle des délibérations de la Commune de Roua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

14- Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Évaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,
- c) Absence de caution.

14.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **VINGT MILLIONS (20 000 000) de Francs CFA** ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins à 70% des critères essentiels ;
- g) N'avoir pas abandonné un chantier au cours des trois dernières années.

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **53** critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **3 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **10 critères** ;
- d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **12 critères**.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de Roua, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après

vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt - dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Roua.

Roua, le **13 0 MARS 2023**

Le Maire de la Commune de Roua
(Autorité Contractante)

Copies :

- PREFET/MT
- DDMINMAP/MT (pour saisi)
- ARMP pour publication au JDM;
- SOPECAM (pour publication dans Cameroon tribune)
- Maire de la Commune de Roua;
- Président CIPM/ROUA ;
- DDMINEDUB/MT (pour suivi)
- CRTV (station régionale pour diffusion) ;
- Radio communautaire Mokolo pour diffusion ;
- Affichage.

